



LE FEMINISME EN CÔTE D'IVOIRE

UN GROUPE DE
TRAVAIL DE
REPUBLIQUE DE
COTE D'IVOIRE

TITRE: Le Feminisme en Côte D'Ivoire

GROUPE DE TRAVAIL : Epse Kane, Aminata Kone, I Amoin Marie Franck Edith Koffi, Essi Elodie Odo, Abiba Lofougongnon Ouattara, Hodanhan Salimata Ouattara, Sirébé Fèrèta Nathalie Soro.

Travail réalisé dans le cadre du Master en Autonomisation et Leadership dans les Projets de Développement. Inscrit au Projet 10-cap1-0863 « *Jeunes femmes, Autonomisation et Développement en Afrique Sub-saharienne* », cofinancé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement et exécuté par Fundación Mujeres

Le présent document a été réalisé avec le soutien de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). Les contenus relèvent de la responsabilité exclusive de l'auteur(es) et n'expriment pas nécessairement l'opinion de l'AECID ou de Fundación Mujeres.

Octubre – 2011

TABLEAU DES COTENUS

	Pages
INTRODUCTION.....	4
I-GENERALITES SUR LA CÔTE D'IVOIRE.....	4
A-Notion occidentale du féminisme.....	6
1-Le féminisme réformiste.....	6
2-Le féminisme marxiste et socialiste.....	7
3-Le féminisme incarné par le mouvement de libération des femmes.....	7
4-Le féminisme radical.....	8
B-Le féminisme en Afrique.....	9
III- LE FEMINISME EN CÔTE D'IVOIRE.....	9
A-La naissance et l'évolution du féminisme.....	9
1-La période coloniale.....	9
2-La période de l'indépendance (1960).....	10
B- Les Mouvements et organisations féministes.....	12
1-De 1960 à 1975.....	12
2-De 1975 à 1990.....	13
3-De 1990 à nos jours.....	14
IV- LE BILAN DES MOUVEMENTS FEMINISTES EN CÔTE D'IVOIRE.....	16
V-LES PERSPECTIVES.....	17
CONCLUSION.....	19
Bibliographie.....	21

INTRODUCTION

“Je n’ai jamais réussi à définir le féminisme. Tout ce que je sais, c’est que les gens me traitent de féministe chaque fois que mon comportement ne permet plus de me confondre avec un paillasson” disait Rebecca WEST en 1913. Cette affirmation de Rebecca WEST traduit la complexité de la définition du terme “Féminisme”, thème sur lequel porte notre étude.

Le féminisme ne constitue pas un phénomène nouveau, statique ou spécifique à une région. Et même s’il apparaît comme un nouveau concept, l’idée fondamentale qui le sous-tend, à savoir la lutte contre l’oppression, a toujours été partie intégrante d’autres mouvements basés sur le principe de l’égalité. Les origines de la naissance du féminisme sont très lointaines. La définition du terme diffère d’une personne à une autre, d’un mouvement à un autre, d’une époque à une autre, d’un pays à un autre et d’un continent à un autre. Tout ceci explique qu’il n’existe pas de définition unique du féminisme. Selon le Larousse Le **féminisme** est un ensemble d’idées politiques, philosophiques et sociales cherchant à promouvoir les droits des femmes et leurs intérêts dans la société civile. Il s’incarne dans des organisations dont les objectifs sont d’abolir les inégalités sociales, politiques, juridiques, économiques et culturelles dont les femmes sont victimes. Mais le féminisme en tant que combat, même s’il ne s’appelait guère ainsi à l’époque, est cependant une cause bien ancienne. Il ne s’agit pas, dans un premier temps, d’un mouvement organisé et structuré mais plutôt des textes épars, ponctuels, écrits par des femmes et des hommes à travers des siècles. Le contexte dans lequel nous nous situons, à savoir le respect des droits des femmes et leur autonomisation nous amène à nous situer dans cette notion en tant que femme africaine et par rapport à notre pays. Nous ne pourrions donc commencer ce travail sans avoir présenté notre pays qu’est la Côte d’Ivoire. Cette présentation nous permettra par la suite de faire le tour du monde pour avoir d’abord, une idée du féminisme en occident, ensuite en Afrique et enfin en Côte d’Ivoire.

I-GENERALITES SUR LA CÔTE D’IVOIRE

Située dans la partie occidentale du continent africain et dans la zone intertropicale, la Côte d’Ivoire s’étend sur une superficie de 322 462 Km². Elle est limitée au Sud par l’océan Atlantique, à l’Est par le Ghana, au Nord par le Burkina Faso et le Mali, et à l’Ouest par la

Guinée et le Libéria. Abidjan est la capitale économique et Yamoussoukro la capitale politique du pays.

La Côte d'Ivoire présente des caractéristiques géographiques spécifiques des autres pays de la sous région ouest africaine situés en bordure du Golfe de Guinée. Sa population se caractérise par une forte proportion de jeunes et une diversité socioculturelle qui s'est enrichie au fil des décennies grâce à l'apport de l'immigration émanant des pays frontaliers.

Son cheminement vers la démocratie moderne a débuté en 1990 avec l'avènement du multipartisme et a été émaillé d'une succession de crises sociopolitiques. Après la crise post électorale, la Côte d'Ivoire est dirigée par Monsieur Alassane OUATTARA.

La population de la Côte d'Ivoire était estimée, à 20,8 millions habitants en 2008 d'après les projections de l'Institut National de la Statistique (INS) sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998. Selon l'INS, 43% de la population totale à moins de 15 ans, et 49% sont des femmes dont 51% sont en âge de procréer.

Le taux de croissance démographique annuel était estimé à 2,8% en 2008 selon l'INS. La fécondité est élevée et précoce témoignant du dynamisme démographique qui caractérise le pays et qui se traduit par un taux brut de natalité de 37,9‰ et un indice synthétique de fécondité de 4,6 enfants par femme en 2006.

52% de la population vit en zone rurale contre 48% en zone urbaine. Selon les statistiques pour l'année 2010 la population de femmes rurales est estimée à 5 328 605 (contre 5 541 434 hommes ruraux) sur une population rurale de 10.870.037. La proportion de jeunes femmes rurales (tranche d'âge comprise entre 15 et 49 ans) représente 53,64% contre 45,46% en 1998. Liée à sa situation géographique et historique de carrefour d'échanges économiques et culturels, la Côte d'Ivoire est un pays de forte immigration avec 26% d'immigrés provenant principalement des pays de la sous région.

II-LA NOTION DU FEMINISME

Comme tout mouvement social, le mouvement féminisme est traversé par différents courants de pensée. De l'occident à l'Afrique ces courants cherchent à comprendre pourquoi et comment les femmes occupent une position subordonnée dans la société. Ce qui nous amène à faire une analyse de ces différents courants de pensées.

A/ LA NOTION OCCIDENTALE DU FEMINISME

Le féminisme en occident est marqué par plusieurs courants ayant pour objectif d'améliorer les conditions des femmes dans la société. Au titre de ces courants nous avons le courant réformiste, marxiste en passant par un féminisme nouveau pour aboutir au féminisme radical.

1/ LE FEMINISME REFORMISTE

Si le terme « féminisme » ne prend son sens actuel qu'à la fin du XIXe siècle, mais c'est au cours de la révolution française avec l'affirmation des droits naturels, que naît le mouvement de revendication sociale et politique qu'il désigne. Dans la première moitié du XIXe siècle, les idées de libération de la femme prennent leurs racines dans le siècle des lumières. L'objectif principal de la « première vague du féminisme » est de réformer les institutions de sorte que les hommes et les femmes deviennent égaux devant la loi : droit à l'éducation, droit au travail, droit à la maîtrise de leur bien et droit de vote des femmes constituent les revendications de cette période. Ce courant est dit réformiste, parce qu'il a contribué à l'évolution positive des conditions des femmes en occident et particulièrement en France lors de la révolution Française. En France la révolution a été marquée par les revendications pour le droit des femmes afin de combler le fossé très grand existant entre la femme et l'homme. Des inégalités parfois entérinées par des textes de lois à l'instar du « code Napoléon ». Les femmes pour se faire entendre lors de la révolution, l'ont fait par le biais d'associations (l'association pour le droit des femmes présidé par VICTOR HUGO) et des journaux (presse féministe exemple : La voix des femmes créée par Eugénie Niboyet le 20 Mars 1848). Par ailleurs, les protestations ont permis aux femmes de se voir accorder le Droit au travail au même titre que les hommes. De cette période jusqu'à l'époque contemporaine les protestations se sont succédées jusqu'à obtenir une amélioration des droits des femmes en France. Ces révolutions féministes se sont répandues à travers l'Europe dans plusieurs pays participant à l'amélioration des droits des femmes sur de nombreux plans : l'éducation, le droit de vote.

2/LE FEMINISME MARXISTE ET SOCIALISTE

Pour une société égalitaire entre l'homme et la femme, des mouvements féministes ont épousé la théorie marxiste qui défendait la suppression des classes et le fossé béant entre les bourgeois et les prolétaires. Le marxisme articule la question dite « des femmes » dans sa théorie générale de l'histoire et propose une nouvelle explication de l'origine de l'oppression des femmes ainsi qu'une nouvelle stratégie pour leur émancipation. Comme l'affirme Friedrich Engels dans L'Origine de la famille, la propriété privée et l'Etat qu'il publie en 1884, l'assujettissement des femmes ne dériverait pas de causes biologiques, de la capacité reproductive ou de leur constitution physique, mais de causes sociales. Et plus particulièrement de l'apparition de la propriété privée et de l'exclusion des femmes de la sphère de la production sociale. Par conséquent, il découle de cette analyse que l'émancipation des femmes serait liée à leur retour à la production et à l'indépendance économique. Cette thèse trouve de nombreux détracteurs dans le domaine socialiste lui-même. Des arguments multiples et divers sont immédiatement opposés au travail salarié des femmes : la protection des ouvrières contre la surexploitation dont elles font l'objet, le taux élevé d'avortements et de mortalité infantile, la hausse du chômage masculin, la chute des salaires...Mais, comme le souligne Auguste Bebel dans son livre La femme et le socialisme, cela s'explique aussi par le fait qu'en dépit des théories, tous les socialistes n'étaient pas favorables à l'égalité des sexes. Les fondements d'un véritable mouvement socialiste féminin sont posés par l'Allemande **Clara Zetkin** (1854-1933) directrice de la revue féminine **Die Gleichheit** (L'égalité) et réussit à convoquer une Conférence internationale des femmes en 1907, et la Russe Alexandra Kollontaï qui, dès le début du XXème siècle élève l'égalité sexuelle au premier plan, par sa critique de la famille et de la double morale qui associe les exploitations sexuelles et économiques des femmes.

3/LE FEMINISME INCARNE PAR LE MOUVEMENT DE LIBERATION DES FEMMES

À la fin des années 1960, un nouveau féminisme voit le jour en Occident connu sous le nom de Mouvement de Libération des Femmes (MLM). Il est caractérisé par l'oubli de la généalogie du mouvement précédent et s'inscrit dans le contexte de ce qu'on appelle les nouveaux mouvements sociaux : la lutte pour les droits civiques, les droits des Afro-Américains, les mouvements pacifistes, la Nouvelle Gauche et les mouvements de décolonisation. Le MLM se

développe à partir de la construction d'une identité collective des femmes, qui accorde une importance particulière à la comptabilisation des rapports individuel/collectif, privé/public. Les principaux objectifs de ce nouveau féminisme sont : le développement personnel, l'estime de soi et l'identité individuelle et collective pour la libération personnelle des femmes. Ainsi donc, la liberté et l'autonomie égalent en importance les revendications des droits à l'égalité.

4/ LE FEMINISME RADICAL

L'une des principales contributions du mouvement féministe radical est l'organisation en groupes d'auto-conscience. Chacune des femmes du groupe expliquait la façon dont elle vivait et ressentait son oppression. Le but de ces groupes était d'éveiller la conscience latente que, nous toutes, femmes, avons de notre oppression, afin de favoriser une réinterprétation politique de la vie elle-même et de jeter les bases de sa transformation. Une autre fonction importante de ces groupes était de contribuer à la revalorisation de la parole et des expériences d'un collectif systématiquement infériorisé et humilié tout au long de son histoire. Non seulement elles ont créé des espaces destinés à l'étude et à s'organiser, mais elles ont aussi développé un système de santé et de gynécologie non-patriarcal, et incité les femmes à connaître leur propre corps. Des crèches, des centres pour femmes battues sont créés à cette époque.

Le féminisme radical américain évolue ensuite vers un nouveau type de féminisme dit Culturel dont la principale différence réside dans le fait que, là où les féminismes radical, socialiste et libéral luttent pour surmonter les genres, le féminisme culturel semble se conforter dans la différence.

Le féminisme culturel américain englobe les différents courants qui mettent sur un pied d'égalité la libération des femmes et le développement, et la préservation d'une contreculture féminine : vivre dans un monde de femmes pour les femmes. Cette contreculture exalte le principe féminin et ses valeurs, elle dénigre ce qui relève du masculin. En ce sens, les hommes représentent la culture et les femmes, la nature.

Ces mouvements ne se sont pas limités qu'à l'occident mais ont trouvé écho favorable en Afrique.

B/ LE FEMINISME EN AFRIQUE

En ce qui concerne les pays du tiers monde et notamment Africain, les mouvements féministes nés sont l'effet positif qu'a eu la trainée du féminisme occidental. Malgré une longue période de réticence de peur de copier sur l'occident, les africaines ont fini par adopter ces divers courants. C'est pourquoi les chercheuses du Tiers-monde proposaient à cet effet une ouverture à la diversité, donnant au féminisme une dimension plurielle (AFARD 1983). A cet effet, elle convoque Patricia Stamp qui développe une théorie selon laquelle la résistance que connaissent la théorie et la recherche féministes de la part des planificateurs, des décideurs et d'une grande partie de la population féminine du Tiers-monde s'explique par leur assimilation au féminisme radical.

Celui-ci a été perçu comme ethnocentrique car voulant imposer une notion du patriarcat universel. Aussi à la fin des années 1970 et au début des années 1980, des chercheurs africaines ont exprimé leur insatisfaction à l'égard de ce qu'elles ont nommé « le colonialisme intellectuel Occidental »

Le féminisme occidental a propulsé les divers processus visant à améliorer les conditions des femmes africaines cependant il reste très impopulaire dans certains pays africains. En partant de l'Afrique du nord pour arriver à l'Afrique sub-saharienne la conception du féminisme diffère. Comme le disait Ramata Dia journaliste Malienne « j'ai vu l'Algérie, j'ai vu le Maroc » je trouve les femmes beaucoup plus opprimées. Pour dire que la lutte pour l'amélioration des conditions des femmes africaines n'est pas cohérente et coordonnée.

Cependant les pressions des divers mouvements féministes ont joué un rôle dans la prise en compte des femmes du tiers monde dans les processus de développement. Les conférences internationales sur les femmes qui par suite ont abouti, pour certaines, à la mise en place d'accords ont également été déterminantes pour les femmes en général et les africaines en particulier.

III- LE FEMINISME EN CÔTE D'IVOIRE

A- La naissance et l'évolution du féminisme

1) La Période coloniale

Né de la révolte des femmes PDCI-RDA suite à l'arrestation et à l'emprisonnement de leurs époux et frères par les colonisateurs, les femmes vont se regrouper au sein d'un Comité Féminin pour la lutte et l'émancipation de l'Homme noir.

Les figures marquantes de cette lutte sont Madame Anne Marie RAGGI et Madame Marguerite SACOUM. Cette dernière parlant de cette période témoigne : « Nous avons travaillé, les hommes ne nous mettaient pas à l'écart des décisions, toutes les réunions nocturnes se faisaient avec les femmes regroupées, qui suivaient les études avec eux à la J.E.C » (Jeunesse Estudiantine Catholique).

Rappelant la lutte des femmes du PDCI-RDA lors d'une réunion du Comité Féminin, le Député Félix HOUPHOUET BOIGNY s'est adressé en ces termes à ses braves militantes «C'est grâce à votre action combative, à votre prise de conscience, à votre exemple de femmes décidées que le pays a pu faire entendre sa voix».

Ainsi, au cours des différents Congrès du PDCI-RDA, les femmes vont de plus en plus s'affirmer et occuper des postes dans les organes dirigeants.

En 1959, au troisième congrès du PDCI-RDA, trois (3) femmes sur 45 membres font leur entrée dans les Instances du Parti. Deux (2) d'entre elles sont nommées au Comité Directeur. Déjà à cette époque, le PDCI-RDA avait amorcé sa stratégie pour la participation des femmes dans les prises de décisions.

2) Période de l'Indépendance (1960)

La période de l'indépendance est marquée par la création de l'Association des Femmes Ivoiriennes(AFI). Cet organe créé le 03 octobre 1963 fait parti des actions posées par le PDCI pour préparer la femme à occuper tous les postes de décisions tant dans le secteur public que dans les secteurs privés. L'A.F.I s'est d'ailleurs assignée pour objectif principal, l'émancipation sociale et économique de la femme ivoirienne. Il est à noter qu'à la suite des différents Congrès du PDCI-RDA, la place de la femme militante a évolué. Elle participe à la prise de décisions dans les organes décentralisés, les délégations, au gouvernement, dans les

représentations diplomatiques et dans l'administration. Ainsi en 1965, au quatrième congrès du PDCI-RDA, au comité directeur sur 60 membres, il y avait 10 femmes. A l'Assemblée Nationale à la troisième législature (1966-1970) trois femmes sur 85 députés et ce nombre n'évolua pas à la quatrième législature (1971-1975) malgré l'augmentation du nombre de députés à 100. A la cinquième législature (1976-1980), le nombre de femmes était de 10 pour 120 députés.

En 1975, au 6^{ème} Congrès du PDCI-RDA, sur 161 membres, 41 femmes font parties du Comité Directeur. Au cours de ce 6^{ème} Congrès, une résolution spécifique a porté sur l'AFI : « Le Congrès se réjouit de la volonté des femmes ivoiriennes à se constituer en section «spéciale» du PDCI-RDA et invite le Bureau Politique à doter cette section d'un statut propre à rendre la participation de l'AFI encore plus effective à l'action du PDCI-RDA » (point 6 des résolutions). Cette résolution a permis en 1976, la création d'un Ministère de la Condition Féminine, au lendemain de l'Année Internationale de la Femme Décrétée par les Nations Unies.

L'AFI continua la promotion des femmes, ainsi en **1980, au 7^{ème} congrès du PDCI-RDA**, deux femmes font leur entrée au Bureau Politique. Durant toute la période 1975-1980, les femmes ont été représentées par le Ministre de la Promotion de la Femme. Des femmes font leur entrée plus importante dans les Cabinets Ministériels à des postes importants. Dans l'administration centrale : des femmes formées à l'Ecole Nationale de l'Administration (ENA) et dans des grandes écoles sont nommées à des postes de Direction.

Au 8^{ème} Congrès du PDCI-RDA, en 1985 le Bureau Politique compte 3 femmes sur 58 membres. De manière spécifique, les Statuts et Règlement Intérieur de ce 8^{ème} Congrès prennent en compte la représentation des femmes dans les structures du parti. En effet, le 8^{ème} Congrès indique au point 3 « Le VIII^{ème} Congrès, après avoir noté avec fierté l'importance de la contribution des femmes à la lutte héroïque du PDCI salue le dynamisme et l'efficacité de l'Association des Femmes Ivoiriennes (AFI) et recommande qu'une étude soit menée pour déterminer les conditions d'une participation plus grande des femmes à la vie du Parti, comme l'a toujours souhaité le président du parti ». (Extrait du Rapport de Politique Générale et du Règlement)

Assurément, 1975-1980 a été une étape importante dans l'affirmation de la volonté politique du chef de l'état, Président du PDCI-RDA, d'accorder une place de plus en plus importante aux femmes à tous les postes de décisions, dans les Institutions de l'Etat et dans l'Administration.

Il est indéniable que l'AFI, le premier mouvement féministe en Côte d'Ivoire, a contribué énormément à la reconnaissance des droits politiques des femmes. Malgré, leur engagement, les femmes sont cependant faiblement représentées dans les instances de décision de l'appareil politique et gouvernemental. Il faut noter qu'à cette époque, le niveau général de la participation politique des femmes était très faible ; instruites ou analphabètes, elles étaient exclues des affaires de l'Etat.

Mais lorsque dans les années quatre vingt dix, le multipartisme fut créé, toutes les femmes ne se reconnaissent plus dans cette association issue à l'époque du parti unique. C'est véritablement au sein des mouvements et organismes féminin que le féminisme dans notre pays a pris forme.

B- Les Mouvements et organisations féministes

➤ De 1960 à 1975

Dans les premières années qui ont suivi les indépendances, apparaissent dans les villes les premières générations de femmes instruites. Elles mettent en place des associations caritatives grâce au soutien de mouvement qui existent dans l'ancienne métropole. On peut citer :

- l'Association des Anciennes de Notre-Dame des Apôtres en 1961
- la Jeunesse Etudiante Catholique Féminine en 1961
- la Jeunesse Agricole Féminine Chrétienne en 1961
- l'Union Féminine Protestante de Côte d'Ivoire en 1966

Elles se sont également investies dans les associations professionnelles en vue de mener des actions pour accroître la prise de conscience des femmes sur leurs problèmes spécifiques. La première association de promotion de la Femme est la Ligue des Femmes pour la Famille Africaine créée en janvier 1961.

➤ **De 1975 à 1990**

Les années 80 sont presque partout marquées en Afrique, par l'imposition des politiques d'ajustement structurel, par le désengagement de l'Etat des secteurs sociaux et par l'aggravation du poids de la dette. On note un important ralentissement de la croissance économique et une aggravation des conditions de vie des populations. Ce contexte économique qui met à nu les limites de l'Etat, ouvre de nouvelles possibilités de création d'association. Désormais, elles interviennent dans tous les secteurs du développement national avec des projets économiques, culturels, de formation, d'éducation, d'alphabétisation, de santé ...

Le contexte économiques, politique et social des années 70 et 80 a eu un impact considérable sur la formation et le développement du mouvement associatif féminin. D'autres événements ont favorisé l'intervention accrue des femmes dans les domaines contribuant à leur promotion. On peut citer la première conférence internationale sur les femmes tenue à Mexico en 1975, l'année internationale et la décennie internationale pour la femme (1975-1985). Les études faites dans ces cadres avaient mis en évidence la marginalisation des femmes dans les politiques de développement économique, politique et social.

Certaines femmes ont su saisir l'opportunité offerte par le contexte international pour s'organiser, se mobiliser et agir pour se faire entendre. Elles ont mené le Gouvernement à mettre en place des mécanismes de promotion des femmes. En outre, de nombreux groupes informels et associatifs sont parvenus à mettre en réseaux un niveau local, national et même régional : au plan national, RIOF (Réseau Ivoirien d'Organisations Féminines) a été mis en place, au niveau régional on peut citer *Women in Law and Development in Africa* (WILDAF/FEDDAF). Les ressources financières et matérielles de ces organisations féminines, généralement faibles, proviennent soit des cotisations des membres, soit des subventions internationales.

Les organisations féminines qui existent en zones rurale et urbaines interviennent dans tous les domaines pour améliorer les conditions de vies des femmes : activités génératrices de revenus, alphabétisation et formation professionnelle, amélioration du statut juridique de la

femme et de sa santé par le contrôle de la fécondité.... On peut citer la Ligue Ivoirienne des Secrétaires (LIS) en 1980, l'Association pour l'Amélioration et l'Aménagement du Cadre de Vie (AMCAV) en 1986, l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises (AFCECI) en 1988. A côté des associations oeuvrant pour la satisfaction des besoins pratiques de la femme, naît en 1984 une association de juristes qui cherchent à informer les femmes sur leurs droits et à faire voter de nouvelles lois : l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI). Enfin, à l'initiative de l'épouse du président Houphouët-Boigny, l'Association de bienfaisance N'DAYA est créée en 1989.

➤ **De 1990 à nos jours**

En 1990, la Côte d'Ivoire connaît le multipartisme. Les femmes se rendent compte de leur puissance politique et ne veulent plus constituer un bétail électoral pour les hommes. Avec le vent de liberté apporté par le multipartisme, les associations féminines sont de plus en plus nombreuses, elles prennent une part active dans les activités d'association sous-régionales et régionales. C'est ainsi que furent créées le Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates (MIFED) en 1990, l'Association pour le Progrès des Femmes de Grand-Lahou en 1992, la section ivoirienne du Comité International des Femmes Africaines en 1993.

Organisées en associations, les femmes ont acquis en Côte d'Ivoire une visibilité. Leurs groupements constituent des espaces où elles agissent et travaillent à introduire des changements dans la société ivoirienne. Parmi les germes de changement qui se manifestent, on peut relever :

- La prise de parole jusque là monopolisée par les hommes à tous niveaux (dans les structures locales de pouvoir, les partis politiques, l'Assemblée Nationale, lors des élections, dans les conférences...);
- L'intégration de la problématique de leurs droits dans tous les débats nationaux (population, économie, santé, gouvernance, religion, éducation);
- La prise de conscience des hommes en ce qui concerne le rôle de la Femme.

L'exclusion des femmes des instances de décision a toujours constitué un obstacle de poids à leur participation. Aujourd'hui encore, elles sont faiblement représentées dans les structures du pouvoir et ont peu de possibilités d'influencer ou de déterminer les orientations des politiques économiques et sociales.

Avec le coup d'Etat militaire de décembre 1999 et le conflit armé de septembre 2002 qui a abouti à la partition du pays en 2 zones, la Cote d'Ivoire est entrée dans la plus grave crise de son histoire. Les femmes ne sont pas restées inactives. Elles se sont organisées pour participer à la réunification du pays et à la réconciliation des Ivoiriens entre eux. On assiste à la naissance d'association telle que l'Organisation des Femmes d'Eburnie pour la Paix (OFEP). En outre, au mois de mai 2003, des femmes se sont réunies pour créer la Coalition des Femmes Leaders de Cote d'Ivoire (CFELCI). Grâce à des formations, des campagnes et des activités médiatiques d'information, la CFELCI pousse les femmes dans le leadership politique en vue des élections de 2005.

Dans le domaine de la lutte contre les violences à leur endroit, l'AFJCI (Association des Femmes Juristes de Cote d'Ivoire) et le REFAMPCI (Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires de Cote d'Ivoire) se sont mobilisées pour accroître la prise de conscience de leur droit à l'intégrité physique, et faire voter des lois pour l'amélioration du statut juridique de la Femme.

Les années 90 sont également marquées par le fléau ravageur du SIDA, d'où la création d'une multitude d'association de lutte contre le SIDA : Espoir Cote d'Ivoire, REPMACI, l'Association des Femmes Vivant avec le VIH/SIDA en Cote d'Ivoire...

Le féminisme dans notre pays est marqué par Madame YAÏ CONSTANCE (présidente de l'association pour la défense des droits de la femme) qui pendant de nombreuses années s'est battu pour le respect des droits de la femme. De 1996 à 1997, elle a initié une campagne pour la libération d'une petite fille de 13 ans KEÏTA Fanta qui a été incarcérée pour avoir assassiné l'homme à qui ses parents l'ont marié de force. La petite est libérée onze mois après, et le parlement ivoirien votera un an plus tard sous son impulsion une loi réprimant les violences faites aux femmes dont le mariage, forcé mutilations génitales féminines, le harcèlement sexuel. Elle a été la première à dénoncer les viols lors des troubles politique en 2000 en Côte d'Ivoire.

Il existe plusieurs réseaux et organisations qui continuent la lutte pour l'égalité des sexes. Il s'agit du Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires de Côte d'Ivoire, de la Coalition des Femmes Leaders de Côte d'Ivoire, du Réseau Ivoirien des Organisations Féminines, du

Mouvement Ivoirien des Femmes pour la Démocratie, de l'Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire, de la Plate Forme des Femmes Pour Gagner, le WILDAF, la COFEM CI, Le Centre Féminin pour la Démocratie et les droits humains, le Réseau des Femmes Musulmanes d'Afrique section Côte d'Ivoire. Hormis ces organisations, il existe plusieurs associations communautaires féminines et des coopératives créées par les femmes qui participent au combat pour la reconnaissance des droits des femmes en Côte d'Ivoire.

IV-LE BILAN DES MOUVEMENTS FEMINISTES EN CÔTE D'IVOIRE

Dresser un premier bilan du mouvement associatif féminin, c'est faire apparaître un actif et un passif.

- **A l'actif**, on peut ainsi enregistrer les résultats suivants :
 - L'action quotidienne des femmes dans leurs associations a introduit des germes de changements dans leurs familles et leurs communautés. Les connaissances acquises par les femmes, une relative autonomie financière obtenue grâce aux activités génératrices de revenus et leur plus grande visibilité, commencent à leur donner du poids et à changer les mentalités, à commencer par la leur.
 - Les mutations sociales introduites par l'urbanisation, la scolarisation, les migrations masculines et le chômage des hommes ont renforcé le rôle économique des femmes dans les familles.
 - **Droit de Vote** : les ivoiriennes ont acquis le droit de vote en 1955 bien avant plusieurs femmes en Afrique subsaharienne grâce à leur lutte durant la période coloniale.
 - **Affirmation du principe de l'égalité entre les sexes dans la loi fondamentale**

Depuis l'accession de la Côte d'Ivoire à la souveraineté nationale et internationale à ce jour, ses lois Fondamentales (Constitutions) ont toujours consacré l'égalité entre ses citoyens notamment entre les femmes et les hommes. Cette égalité qui fait partie des droits et libertés contenus dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme auxquelles la Côte d'Ivoire adhère, est garantie par les Constitutions et s'exerce dans le respect de la législation prévue à cet effet.

Ainsi les Constitutions du 3 novembre 1960 et du 1er août 2000(en vigueur), consacrent le principe de l'égalité entre l'homme et la femme même si elles ne font pas mention expresse du terme « non discrimination à l'égard des femmes ».

- **Consécration du principe de l'égalité entre les sexes par les lois internes**

- **Au passif**, il faut cependant retenir quelques déficits importants :
 - Si le nombre d'associations a augmenté ces dernières années, la plupart d'entre elles manquent cependant d'indépendance vis-à-vis du Pouvoir, celui des partis politiques et des hommes politiques. Lorsqu'elles ne leur sont pas liées politiquement, elles ont parfois des animatrices qui se servent d'elles comme tremplins en vue d'obtenir des postes politiques ou pour leur propre ascension économique et sociale.
 - Si un grand nombre d'associations travaillent à améliorer les conditions de vie des femmes ivoiriennes, la majorité d'entre elles ne mènent que des actions ponctuelles, faute de moyens, en général extrêmement limités.
 - L'intervention des femmes se limite généralement à la zone urbaine, alors que la zone rurale, beaucoup plus demandeuse, reste négligée.
 - La formation des femmes à la vie associative fait encore largement défaut alors qu'elle constituerait un moyen efficace pour parvenir à une certaine professionnalisation du mouvement associatif féminin ivoirien.

Mais un bilan permet d'entrevoir aussi les perspectives à venir.

V-LES PERSPECTIVES

Pour arriver à une société ivoirienne où la femme participe pleinement à la vie politique, économique et sociale, des progrès restent à faire dont on pourra prendre la mesure en fonction du plan d'action de Beijing qui a défini comme prioritaires les 12 axes d'intervention suivants : la violence à l'égard des femmes ;les femmes et les conflits armés ; les femmes et les médias ;les femmes et les médias ;l'éducation et la formation des femmes ;les femmes et la prise de décision ; les droits fondamentaux de la femme ;les femmes et l'environnement ;la

petite fille ; les mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme ;les femmes et la santé ;les femmes et la pauvreté.

Une seconde référence est le plan d'action de la Femme piloté par le ministère de la Femme et de l'Enfant, dont l'intérêt est d'orienter et d'organiser les actions des organisations féminines de promotion de la Femme. Mais si les actions à entreprendre sont bien repérés et définies, il faut souhaiter que les associations, évitant une concurrence anarchique et désordonnée, agissent en concertation pour plus d'efficacité.

CONCLUSION

L'égalité est la pierre angulaire de toute société démocratique qui aspire à la justice sociale et à la réalisation des droits humains. L'égalité, ce n'est pas seulement assurer le même traitement à tous, c'est beaucoup plus. L'égalité de traitement de personnes qui ne se trouvent pas dans la même situation perpétuera l'injustice, au lieu de l'éliminer. La véritable égalité ne peut procéder d'efforts faits pour lutter contre les inégalités et y remédier. C'est cette notion plus vaste de l'égalité qui est devenue le principe sous-jacent et l'objectif final de la lutte pour la reconnaissance et l'acceptation des droits fondamentaux de la femme. Dans presque toutes les sociétés et tous les domaines d'activité, les femmes sont victimes d'inégalité de droit et de fait. Cette situation est à la fois causée et aggravée par la discrimination qui existe dans la famille, la communauté et sur le lieu de travail. Les femmes constituent la majorité des pauvres dans le monde. Les statistiques sur les inégalités qui existent entre les hommes et les femmes dans les domaines économique et social sont alarmantes. Ce sont les femmes qui constituent la majorité des pauvres dans le monde, leur nombre étant passé de 543 millions à 597 millions entre 1970 et 1985. En Afrique, les femmes travaillent 13 heures de plus par semaine que les hommes, le plus souvent sans rémunération. En 2005, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la 4^{ème} conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (Pékin 1995), l'Union Africaine a affirmé son engagement en faveur de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'émancipation des femmes pour parvenir à un développement durable. Elle a fait une déclaration qui prend en compte les femmes.

La Côte d'Ivoire a ratifié toutes les conventions internationales et régionales proclamant l'égalité en dignité et en droit de tous les êtres humains à l'exception du protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits de la femme. Ainsi la Côte d'Ivoire adhère à la Plate forme d'action de Beijing qui exhorte à une participation juste et équilibrée des femmes à tous les niveaux de prise de décision. Le principe d'égalité entre homme et femme est consacré dans la Constitution du 1^{er} août 2000 et interdit toute forme de torture et de violence physique et morale, de mutilations et d'avilissement à l'égard des femmes. Une direction chargée de l'égalité et de la promotion du genre existe depuis 2006.

Malgré cet engagement, il n'est pas encore accordé suffisamment d'intérêt à la question du genre et de l'autonomisation des femmes. Les statistiques continuent à faire ressortir l'écart énorme qui subsiste entre les droits juridiques et la situation réelle des femmes. Des inégalités économiques et sociales subsistent encore entre les hommes et les femmes. Les femmes se trouvent encore dans une situation beaucoup plus vulnérable que leurs homologues masculins, elles continuent d'occuper des postes atypiques et peu qualifiés, ne leur procurant que des revenus ou des prestations de sécurité sociale insuffisants pour leur permettre de vivre de façon autonome. Les femmes sont largement sous représentées aux postes de direction et de prise de décisions. Le modèle du rôle traditionnel des femmes basé sur l'homme en tant que chef de famille continue à prédominer dans la plupart des sociétés, bien que les structures familiales aient évolué et qu'un grand nombre de mères seules ne puissent compter que sur leur propre revenu pour subvenir aux besoins de leur famille. Indiscutablement, il reste beaucoup à faire pour que l'égalité entre hommes et femmes devienne une réalité tant en droit que dans les faits en Côte d'Ivoire.

La lutte pour l'équité étant un combat pour la justice et le développement. Ce combat est noble et il nous concerne toutes et tous car l'égalité entre les sexes est facteur d'équilibre social et de développement. Si être féminisme, c'est lutter pour un tel idéal, nous pouvons affirmer que nous sommes féministes et nous sommes prêtes à mener ce combat.

Bibliographie

-**ABDALLAH, LATTE STEPHANIE**, Le Féminisme islamique, vingt ans après : économie d'un débat et nouveaux chantres de recherche sous Critique Internationale, n°46, Janvier-Mars 2010 P9-23

-**ALMEIDA, IRENE ASSIBA**, Femme, Féministe, Misovire ? Les romanciers africains face au féminisme, Notre librairie, N°117, Avril-Juin 1994, P48-51

-**BAECHLER Jean**, les origines du capitalisme, Paris, Editions Gallimard, 1971, page 9. Institut interafricain du travail. Février 1961 p, 76

-**BONTE, Pierre, ECHARD Nicole**, " La Condition féminine " in Anthropologie et sexualité " Paris, Editions sociales, 1978

-**CHOMBART DE Lauwe, Marie-José et Paul-Henri, HUGUET M, PERROY E, BISSERET N.** La Femme dans la société. Son image dans les différents milieux sociaux, Paris, CNRS, 1967, 439 p

-**CLAUDETTE FILLARD ET COLETTE COLLOMB-BOUREAU**, les mouvements féministes américains, collection les essentiels de la civilisation anglo-saxonne, 305.42 FIL

-**Côte d'Ivoire**, Déclaration de Politique Nationale de Population, Mars 1997.

-**FRITSCH Joseph Isaac, Philippe**, Disciplines à domicile. L'édification de la famille, Recherches N°28, novembre 1977 -**GINETTE CASTRO**, RADIOSCOPIE DU FEMINISME AMERICAIN, Edition presses de la fondation nationale des sciences politiques, 306.09 cas

-**GIRARD Alain, BASTIDE Henri**, " La Stratification sociale et la démocratisation de l'enseignement " Population, 1963, p. 435-458

-**GOYET, MARA**, Le Féminisme sous Paris : Plon, 2007-2002 P202 (Raconté une famille) 305.42 GOY

-**GROULT, BENOITE**, Le féminisme au masculin sous Paris : Edition Denoël, 1977- P196 (collection femme) 305.42 GRO

- **JOHNSON SIRLEAF et REHN, E.** Les femmes. La guerre et la paix. in le progrès des femmes à travers le monde, 2002, Volume 1. Une évaluation indépendante d'experts.

-**JUILLERAT, BERNARD**, L'insoutenable légèreté de l'égo masculin ou la vengeance du Casoar, sous L'HOMME, n°146, 1998, page 207-217

-**KONE, MOHAMADOU**, Le féminisme dans le roman Africain de langue française sous Annales de la Faculté de lettre de Dakar N°10, 1980, p.141-200

-Les chantiers de BEDIE

-L'amazone (Publication de l'Union des femmes du PDCI-RDA) octobre 1996

-Le Fait féminin, sous la direction d'Evelyne Sullerot, Paris, Fayard, 1978, 520 p

-Les Femmes dans la société marchande, sous la direction d'Andrée MICHEL, Paris, PUF, 1978
256 p.

-MICHEL, ANDREE, le Féminisme sous Paris : PUF, 1980, P128, Que sais je : 1782

-MINISTERE DE LA FAMILLE DE LA FEMME ET DE L'ENFANT, Le plan national d'action de la
femme 2003-2007, P14-15

-Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, Livre Blanc, Les femmes ivoiriennes
à l'ère du troisième millénaire.

-NYRARUKUNDO Marie-Goretti, Le rôle de la femme africaine dans la consolidation de la paix,
Conseillère affaires européennes Cabinet du Ministre Jef Tavernier.

-PITROU Agnès, La Vie précaire, Des familles face fleurs difficultés, Paris, CNAF, 1978, 278p.

-SULLEROT, Evelyne, Histoire et sociologie du travail féminin, Paris, Denoël, 1968.

-" Famille. Pouvoir et changement social ", Economie et Humanisme, janvier-février 1980,
251P.

-Genre, Féminisme et valeur de l'Art : Dossier sous cahiers du genre, n°43, 2007, P5-210

-50 ans, l'Age d'Or du PDCI (9 avril 1946 – 9 avril 1996) Edition Eloise Côte d'Ivoire (1996)